



Séance du 19 mars 2024 à 18h00  
Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

**Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 15**

**Conseillers en fonctions : 15**

**Conseillers présents : 11**

Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.  
Mmes, Mrs BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Anne Sophie LALEVEE -  
Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

**Conseillers absents excusés : 4**

Mr Denis BAUER qui donne procuration à Mme Karen BUTTIGHOFFER, Mme Brigitte HAAS qui donne  
procuration à Mme Marie Lucie FREGUIN, Mr Jean Daniel REBER qui donne procuration à Mme Anne  
Sophie LALEVEE - Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mme Mathilde HANSS

**Conseillers absents non excusés : 0**

### **29/0319 MODIFICATION DU REGLEMENT DE CHANGEMENT D'USAGE**

Lors de l'élaboration du changement d'usage en 2019, l'idée était de quelque peu préserver les  
habitants de cette nouvelle réglementation. Aussi au niveau de la compensation, la mention suivante  
avait été apportée :

*« L'autorisation de changement d'usage d'un local d'habitation pour la création d'un meublé de  
tourisme peut être accordée **sans compensation**, pour un demandeur personne physique  
domicilié à Riquewihr, dans la limite d'un logement. L'autorisation est alors délivrée à titre  
personnel, pour une durée de trois ans renouvelables une fois. »*

Cependant, nous sommes conscients depuis lors que cette mention peut apparaitre  
discriminatoire et pourrait nous porter préjudice en cas d'attaque. Aucunes communes autour  
de nous, Ribeauvillé, Kaysersberg Vignoble, Ammerschwihr et prochainement Bergheim n'ont  
porté cette clause dans leurs règlements respectifs.

Avant le 30 avril prochain, un bilan de la mise en œuvre de ce dispositif est à produire à Mr le  
Préfet qui a son issue se prononcera sur la poursuite du dispositif et qui ne manquera pas de  
relever toute irrégularité dans notre règlement.



C'est pourquoi, il est proposé de supprimer cette mention dans le règlement de changement d'usage voté en 2019 et repris en 2021.

La mention ci-dessous qui existe depuis 2019 demanderait également à être consolidée par une confirmation de prise de date d'effet.

**ARTICLE 4 : CHANGEMENT D'USAGE PROHIBES**

*Est interdit le changement d'usage temporaire des locaux d'habitation*

- Construit depuis moins d'un an ou en construction ou à construire à la date de publication du présent règlement

Le conseil municipal sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, **DECIDE** de supprimer la mention propre aux Riquewihriens du règlement et de compléter une mention déjà existante, ceci à compter de ce jour et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes afférents à ces modifications

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION : 1
-----------	----------	----------------

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 27 MARS 2024  
Le 26 MARS 2024 et de sa notification le 27 MARS 2024

sa publication  
27 MARS 2024

Le Maire



Daniel KLACK

## **Aline NESTELHUT**

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mercredi 27 mars 2024 13:53  
**À:** Aline NESTELHUT  
**Objet:** FAST : transfert d'un accusé de réception (MAIRIE DE RIQUEWIHR)

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.  
Ces informations vous sont transmises via FAST par CLAUDINE GANTER de la Collectivité MAIRIE DE RIQUEWIHR.

### ***':. Accusé de réception :***

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 068-216802777-20240319-27032024-25-DE  
Date de réception de l'accusé : 27/03/2024

Numéro de l'acte : 27032024-25  
Objet : DCM du CM du 19032024 N.29 MODIFICATION DU REGLEMENT DE CHANGEMENT D'USAGE  
Date de décision : 19/03/2024  
Date de transmission : 27/03/2024  
Nature de l'acte : Délibération  
Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.5. Politique de la ville-habitat-logement  
Signature électronique par : DANIEL KLACK

**FAST**  
Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel  
<http://www.efast.fr>

